



PREAVIS N° 252/2023

RELATIF AU BUDGET 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2024 prévoit une utilisation de CHF 156'330.- du fonds de réserve divers STEP, une utilisation de CHF 350'330.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs et une utilisation de CHF 361'740.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

Globalement, une utilisation de CHF 868'400.- est donc prévue sur les fonds de réserve des SITSE en 2024.

La clé de répartition des frais administratifs sur les trois buts a été ajustée. Jusqu'en 2023, 35% sont attribués à l'exploitation de la STEP, 30% aux collecteurs et 35% à l'eau potable. En 2024, la part de la STEP passera à 30% et celle de l'eau potable à 40%. Cette modification reflète l'évolution actuelle des charges administratives.

La hausse des taux d'intérêts et l'inflation attendue pèse sur le budget alors que la diminution du coût de l'électricité pour les gros consommateurs devrait soulager la STEP et l'eau potable.

Le budget 2024 est divisé en quatre parties :

- FRAIS ADMINISTRATIFS
- EXPLOITATION DE LA STEP (but principal épuration)
- EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2^{ème} but optionnel)
- EXPLOITATION EAU POTABLE (1^{er} but optionnel)

1. FRAIS ADMINISTRATIFS

Tous les frais administratifs des SITSE ont été regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 – 467 – 810.

- 462.3002** Ajustement sur la base des charges effectives des dernières années.
- 462.3010** Augmentation des charges salariales en raison de l'inflation. Répartition entre des hausses de salaires et des primes.
- 462.3100** Diminution sur la base des charges effectives des dernières années.
- 462.3151** Les interventions et les achats envisagés sont inférieurs à 2023.
- 462.3180** Regroupement sur un seul compte des comptes **465.3180** et **465.3187**.

2. EXPLOITATION DE LA STEP

Pour le but principal *Exploitation de la STEP* il est prévu une utilisation de CHF 156'330.- du fonds de réserve divers STEP.

- 465.3010** Augmentation des charges salariales en raison de l'inflation. Un salarié dont le taux d'activité était de 50% à la STEP et de 50% aux collecteurs sera entièrement affecté aux collecteurs en 2024 entraînant une diminution du poste.
- 465.3122** Diminution du coût de l'électricité en 2024.
- 465.3132** Diminution sur la base des chiffres des années précédentes.
- 465.3141** Ajustement sur la base des charges effectives des dernières années.
- 465.3154** Petite augmentation prévue, notamment en raison de l'inflation.
- 465.3182** Augmentation des coûts liés à la sécurité, valable pour tous les buts.
- 465.3185** Basé sur des frais récurrents de mise à jour de l'automatisme et des frais de suivi des consommations électriques.
- 465.3220** L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération le produit d'imputation du compte **465.4909**. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de CHF 535'000.
- 465.3311** Le calcul des amortissements est établi sur la base d'une estimation préavis qui seront bouclés.
- 465.3900** Participation de 30% aux frais administratifs. Les années précédentes, la participation était de 35%. La nouvelle répartition reflète plus précisément la réalité projetée sur 2024. Les 5% de diminution sont attribués à l'eau potable qui passe à 40%.
- 465.4342** Adaptation sur la base des comptes 2022.

- 465.4344** Des travaux sur les digesteurs ont diminué la quantité de gaz produite en 2023, retour à la normale en 2024.
- 465.4356** Estimation basée sur le plus faible volume des quatre dernières années.
- 465.4809** Prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2024.
- 465.4901** Un salarié dont le taux d'activité était de 50% à la STEP et de 50% aux collecteurs sera entièrement affecté aux collecteurs en 2024. En conséquence, l'imputation de 12.5% des salaires et charges sociales à l'exploitation du réseau des collecteurs sera supprimée en 2024.
- 465.4905** Traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, estimé à CHF 30'000.- sur la base des volumes connus, se retrouve en charge dans le compte **810.3905**.
Impact de l'état du réseau des collecteurs sur le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage, estimé à CHF 50'000.-, se retrouve en charge dans le compte **467.3905**.
- 465.4909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP, les collecteurs et l'eau potable.

3. EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS

Pour le 2^{ème} but optionnel *Exploitation réseau des collecteurs*, il est prévu une utilisation de CHF 350'330.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs.

- 467.3010** Augmentation des charges salariales en raison de l'inflation. Un salarié dont le taux d'activité était de 50% à la STEP et de 50% aux collecteurs sera entièrement affecté aux collecteurs en 2024, ce qui explique l'essentiel de l'augmentation.
- 467.3098** Augmentation des formations prévues.
- 467.3122** Diminution du prix et arrêt total du système vacuflow.
- 467.3142** Diminution sur la base des travaux prévus.
- 467.3144** Poste principalement composé des campagnes de curage, et de l'entretien des cours d'eau.
- 467.3180** Une partie des charges sera internalisée.
- 467.3189** Diminution sur la base des chiffres des années précédentes.
- 467.3220** L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération la charge d'imputation interne du compte **467.3909**. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de

CHF 145'000.-. La progression s'explique par la hausse des taux et les projets d'investissements.

- 467.3310** Estimé sur la base des investissements prévus.
- 467.3900** Participation de 30% aux frais administratifs.
- 467.3901** Voir les explications données dans le compte **465.4901**.
- 467.3905** Voir les explications données dans le compte **465.4905**.
- 467.3909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP et les collecteurs.
- 467.4340** L'estimation des taxes d'introduction du budget 2023 a été reprise pour le budget 2024.
- 467.4341** Estimation basée sur la moyenne des quatre dernières années.
- 467.4809** Prélèvement sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2024.

4. EXPLOITATION EAU POTABLE

Pour le 1^{er} but optionnel *Exploitation eau potable*, il est prévu une utilisation de CHF 361'740.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

- 810.3010** Légère augmentation des charges salariales en raison de l'inflation.
- 810.3110** Diminution sur la base des chiffres des années précédentes.
- 810.3121** Diminution sur la base des chiffres des années précédentes.
- 810.3122** Diminution du prix de l'électricité en 2024.
- 810.3141** Diminution sur la base des chiffres des années précédentes.
- 810.3145** Le budget 2023 incluait des dépenses importantes liées à la gestion des moules quagga. Certains frais seront maintenus en 2024.
- 810.3183** Poste utilisé en cas d'absence prolongée d'un salarié.
- 810.3186** Augmentation importante de la prime d'assurance RC, notamment liée aux sinistres de ces dernières années. Le but « exploitation eau potable » étant la principale source de sinistres, la prime RC est principalement attribuée à ce but.
- 810.3220** L'estimation de la charge d'intérêts globale doit également prendre en considération la charge d'imputation interne du compte 810.3909. En considérant les deux comptes, la charge d'intérêts estimée est de CHF

330'000.-. L'importante augmentation s'explique par la hausse des taux et les investissements prévus.

- 810.3310** Ajustement sur la base des prévisions d'investissements.
- 810.3900** Participation de 40% des frais administratifs. Voir les explications données dans le compte 465.3900.
- 810.3905** Voir les explications données dans le compte 465.4905.
- 810.3909** Estimation des imputations internes de charges d'intérêts entre la STEP et l'eau potable.
- 810.4340** L'estimation des taxes d'introduction du budget 2023 a été reprise pour le budget 2024.
- 810.4351** Estimation basée sur la moyenne des quatre dernières années.
- 810.4527** Estimation basée sur la moyenne des quatre dernières années.
- 810.4809** Prélèvement sur le fonds de réserve pour les travaux futurs eau correspondant à l'excédent de charges dans le budget 2024.

5. CONCLUSION

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu** le préavis du Comité de direction N° 252/2023, relatif au budget de l'année 2024, objet régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Entendu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Attendu** que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal des SITSE décide d'approuver le budget de l'année 2024 tel que présenté par le Comité de direction.

Founex, le 5 octobre 2023.

Au nom du Comité de direction

le Président :

Claude Hilfiker



le Secrétaire :

S. Breugelmans

